

CLÉ D'AUTHENTICITE ET CODE D'ACTIVATION

La clé d'authenticité et le code d'activation annuel jouent un rôle important durant les phases d'installation, d'activation et de renouvellement de contrat :

- Durant la **phase d'installation**, vous êtes amené à saisir une **clé d'authenticité**.
- Durant la **phase d'activation** qui se produit au premier lancement de vos logiciels, vous êtes amené à saisir un **code d'activation annuel**. La saisie de votre code d'activation annuel vous garantit d'utiliser vos logiciels sans limitation pendant la durée du contrat souscrit.
- Durant la **phase de renouvellement** de contrat, vous êtes amené à saisir **un nouveau code d'activation annuel** afin de renouveler vos droits d'utilisation pour une nouvelle période.

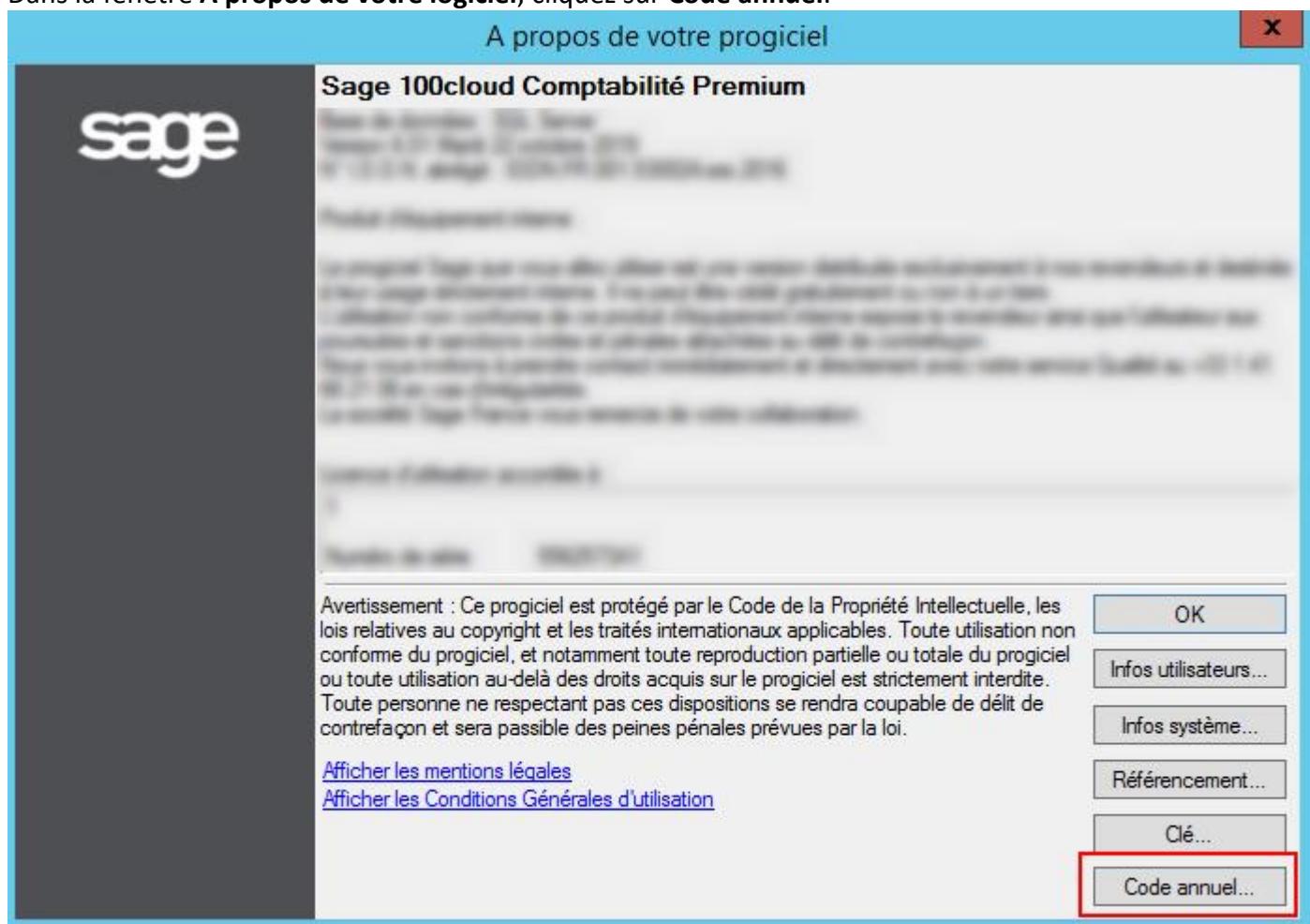
1. Comment renouveler les droits d'utilisation de vos logiciels ?

Vous avez reçu votre code d'activation annuel afin de renouveler l'utilisation de votre logiciel.

Pour saisir ce nouveau code : Menu ? -> A propos de Sage

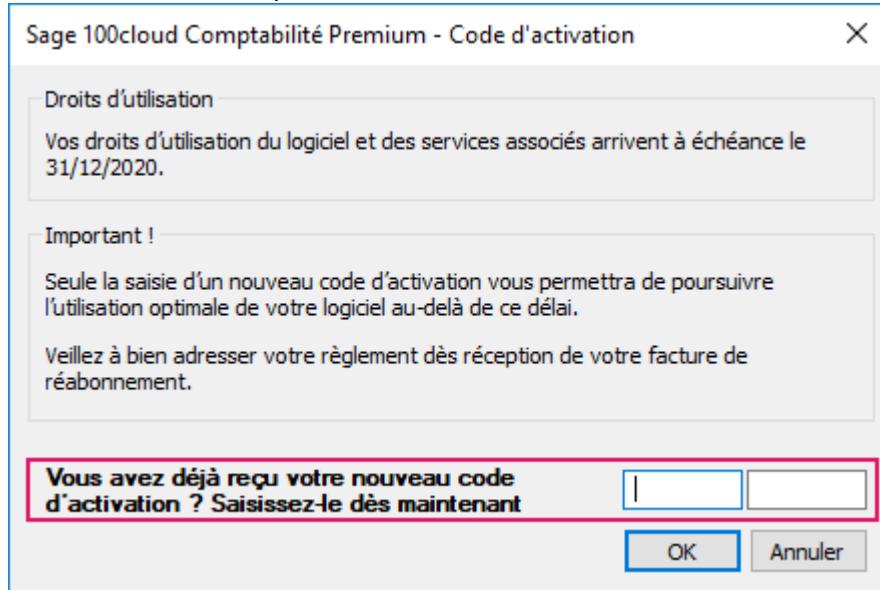
? > A propos de

Dans la fenêtre **A propos de votre logiciel**, cliquez sur **Code annuel**.





Saisissez votre code puis validez.



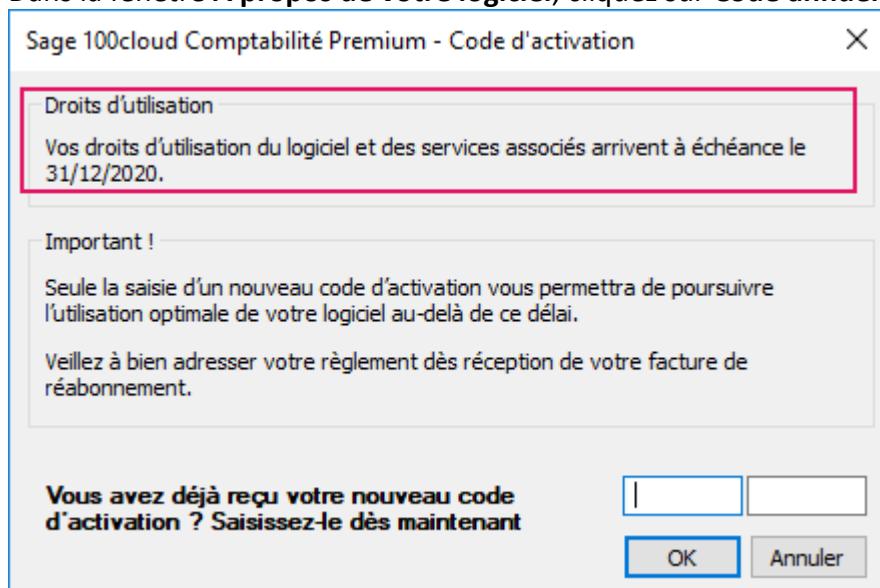
Vos droits d'utilisation du logiciel sont mis à jour conformément avec le contrat souscrit.
Pour que le code soit pris en compte fermer et réouvrir votre logiciel.

2- Comment connaître la date de fin de contrat / renouvellement du code ?

Menu ? -> A propos de Sage

? > A propos de

Dans la fenêtre **A propos de votre logiciel**, cliquez sur **Code annuel** pour afficher les droits d'utilisation



3- Suis-je alerté de la fin de mon contrat d'utilisation ?

Oui, en cours d'année, à l'ouverture du logiciel, plusieurs messages vous informent de la date limite d'utilisation et des dispositions à prendre pour renouveler votre contrat.

Ces messages s'affichent à des dates bien précises :

- **60 jours avant la date de fin du contrat** Un premier message vous rappelle de prendre les dispositions nécessaires au renouvellement du contrat.
- **30 jours avant la date de fin du contrat** Un message vous rappelle l'urgence de renouveler le contrat.
- **A la date de fin du contrat** Un message vous rappelle que l'utilisation du logiciel est désormais limitée à 90 jours.
- **90 jours après la date de fin de contrat** (Expiration du délai de réabonnement) Un message vous informe que :
 - La saisie de données n'est plus autorisée dans les fichiers de gestion.
 - L'accès aux données s'effectue en mode consultation uniquement. Pour cela, saisissez le dernier code d'accès annuel utilisé.